

Séance du mardi 26 janvier 2012

Le vingt-six janvier deux mille douze, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Paul SOURROUILLE, Maire.

Présents

Mrs DANNÉ Philippe, LACAMPAGNE Didier, LALANNE Fabien, ROUBY Didier, SOURROUILLE Jean-Paul, VIVIER Paul.

FABRIKEZIS Fabienne, TALABOT Martine, ROBIN Danielle, DEHILLOTTE Danielle

Absents

LOUVET Emmanuelle donne procuration à Jean-Paul SOURROUILLE

DEO Nadine

Secrétaire de séance

VIVIER Paul

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu du 15 novembre 2011*
 2. *Budget 2012*
 - *Débat d'orientation budgétaire*
 - *Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012*
 3. *Signature d'une convention avec ORANGE pour la restructuration du réseau téléphonique Rue Daniel et Hortense Léglise*
 4. *Site des Marais d'Ayguemorte : Validation du périmètre de la ZPENS*
 5. *Détermination du montant de la redevance pour occupation temporaire du domaine public dans le cadre d'activité commerciale*
 6. *Plan Communal de Sauvegarde*
 7. *Signature de la convention « lire et faire lire »*
 8. *Questions diverses*
-

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Approbation et signature du compte rendu du 15 novembre 2011.

Le compte rendu de la séance du 15 novembre 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents

II. Budget 2012

➤ **Débat d'orientation budgétaire**

Jean-Paul SOURROUILLE tient à organiser ce débat qui n'est une obligation, précise-t-il, que pour les communes dont la population dépasse les 3500 habitants.

Au 2/3 de la mandature, la Commune d'Ayguemorte les Graves a mené à son terme l'aménagement du bourg. Le montant global de ces travaux s'élève à 1.7 millions d'euros TTC. Des emprunts conséquents ont du être réalisés pour 650 000€.

Le contexte économique difficile dans lequel nous évoluons rend l'avenir incertain, les dotations sont revues à la baisse, les subventions diminuent voir sont supprimées comme par exemple la DGE pour les travaux de voirie.

Dès lors le budget 2012 doit marquer un changement de cap.

La programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement prévoyait en 2012 la poursuite du plan triennal de voirie, des travaux sur les bâtiments communaux, la mise en révision du PLU, des travaux d'éclairage public, l'acquisition de matériel mobilier et enfin la réalisation de structures de jeu pour la jeunesse et la vie associative.

Les différentes orientations budgétaires qui seront retenues pour 2012 sont :

- Pas de recours à l'emprunt jusqu'à la fin de la mandature
- Maîtrise des charges de fonctionnement
- La politique d'investissement mise en œuvre d'ici la fin de la mandature devra être autofinancée et donc en adéquation avec la capacité d'autofinancement.

L'annuité de la dette reste stable d'ici à 2015.

➤ **Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012**

En vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement de la Rue le Traversan et du Bourg ancien long de la RD 214 lié à la réalisation d'un plateau traversant conforme aux prescriptions du conseil général ainsi que les dépenses de maîtrise d'œuvre qui en découlent.

Considérant que cette dépense n'excède pas 118 405.40€ soit le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives aux travaux suscités dont le montant s'élève à 23 601.87€ TTC et d'affecter ce montant à l'opération 38 Aménagement de Bourg.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- A engager, liquider et mandater les crédits d'investissement relatifs aux travaux sus évoqués pour un montant global de 23 601.87 € TTC et de l'affecter à l'opération 38.
- Précise que les crédits correspondants aux dépenses seront inscrits avec les nouveaux crédits sur le budget primitif communal 2012.

III. Signature d'une convention avec ORANGE pour la restructuration du réseau téléphonique Daniel et Hortense Léglise.

Dans le cadre des travaux de restructuration du réseau téléphonique situé : Rue Daniel et Hortense LEGLISE, ORANGE a préparé une convention définissant les modalités techniques et financières de l'opération de restructuration.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.
- Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général, en vue de l'octroi de l'aide attendue pour cette opération.

IV. Site des marais d'Ayguemorte : Validation du périmètre de la ZPENS

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2011 sollicitant le Conseil Général de la Gironde pour la création d'une Zone de Prémption Espaces Naturels Sensibles avec délégation du droit de préemption, le service environnement du Conseil Général a retourné un plan délimitant la ZPENS.

Par courrier en date du 17 novembre 2011, les services du Conseil Général ont sollicité la Commune pour une validation de ce plan afin de s'assurer que la demande de la Commune ait été correctement traduite.

Monsieur le Maire requiert l'aval du Conseil avant présentation du dossier à la prochaine réunion de la Commission permanente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la cartographie présentée par les services du Conseil Général.

V. Détermination du montant de la redevance pour occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'exercice d'activité commerciale

Monsieur le Maire rappelle que toute occupation privative du domaine public doit être soumise à autorisation ainsi qu'au versement d'une redevance dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Il est rappelé que l'autorisation est nécessairement donnée à titre précaire et révocable. Ainsi la Commune n'est, d'une part, pas tenue de la renouveler et peut, d'autre part, y mettre fin avant le terme prévu initialement.

Monsieur le Maire propose que le montant de la redevance varie en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement ainsi que des avantages que pourraient en tirer les pétitionnaires.

Ainsi, il est proposé d'instaurer 3 tarifs modulables en fonction des critères énoncés :

- 20€ par jour pour toute occupation privative inférieure à 20m²
- 30€ par jour pour toute occupation privative supérieure à 20m²
- 50€ par jour pour toute occupation privative supérieure à 20m² donnant lieu au branchement sur le compteur d'eau de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la grille tarifaire proposée.

VI. Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Il est obligatoire pour les communes soumises à un plan de prévention des risques approuvé ou concernées par un plan particulier d'intervention.

Philippe DANNE annonce que le PCS est en cours de finalisation d'ici à février.

Le PCS se décline en plusieurs parties, à savoir :

- L'identification des zones à risque
- Comment intervenir
- Mises à jour

Il peut se déclencher à l'initiative du Maire ou du préfet. Ainsi, une cellule de crise municipale est mise en place en cas de catastrophe. Une main courante doit être tenue en mairie.

VII. Signature de la convention « Lire et faire lire »

« Lire et faire lire » est un programme national relayé au niveau du département par la ligue de l'enseignement et dont les objectifs sont de développer le plaisir de la lecture auprès des enfants, la découverte de la littérature jeunesse, le lien intergénérationnel, la lutte contre l'illettrisme.

Monsieur le Maire propose que la Commune d'AYGUEMORTE LES GRAVES s'associe à cette démarche dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Dès lors, il est proposé de signer la convention proposée par la ligue de l'enseignement – Fédération de la Gironde en charge du dispositif Lire et faire Lire qui définit les conditions dans lesquelles s'organise cette action.

Monsieur le Maire rappelle que cette action sera assurée par M.VIGORY au titre du bénévolat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Lire et faire lire » annexée à la présente délibération ainsi que tous documents administratifs s'y rapportant.

VIII. Questions diverses

Un grand marché fermier organisé par la municipalité aura lieu le samedi 25 février afin de promouvoir et valoriser les produits du terroir aquitain.

LGV : Une réunion aura lieu à Salle des fêtes de LANDIRAS le 9 février concernant les conclusions de l'enquête contradictoire.

Jean-Paul SOURROUILLE donne lecture du courrier de Monsieur et Madame MEURICE qui mettent en avant le manque d'aménagement de l'Avenue du Chevalier ainsi que l'emplacement de l'arrêt de bus scolaire situé en face de chez eux. Monsieur le Maire recevra ces administrés et rappelle que des travaux sont prévus au budget 2012.

Paul VIVIER, correspondant sécurité routière, informe le Conseil qu'au mois de décembre il y a eu 5 tués sur les routes en Gironde et 199 blessés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15